

Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ?

Objectifs d'apprentissage

- Connaître les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).
- Comprendre que l'exposition au risque et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les groupes sociaux et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples.
- Comprendre les effets positifs (bien-être, incitation à l'innovation) et négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société.
- Connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques et savoir les illustrer par des exemples.
- Connaître le rôle des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques (famille, sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics).
- Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.



Table des matières

Introduction.....	4
<i>Complément pour le professeur</i> :.....	4
I. Connaître les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).	4
II. Comprendre que l'exposition au risque et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les groupes sociaux et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples.	5
A. Des perceptions différentes de l'exposition aux différents risques	5
<i>Complément pour le professeur</i> : Ulrich Beck et Antony Giddens.....	6
B. Des perceptions qui diffèrent selon les individus et les sociétés	8
<i>Complément pour le professeur</i> :.....	8
C. Des attitudes face au risque qui diffèrent selon les individus et les groupes sociaux	9
D. L'aversion pour le risque.....	10
Tableau 1.....	10
Tableau 2.....	11
<i>Complément pour le professeur</i> : Les travaux de Kahneman et Tversky	11
III. Comprendre les effets positifs (bien-être, incitation à l'innovation) et négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société.	12
A. Les effets positifs du partage des risques	12
B. L'effet négatif du partage des risques : l'aléa moral.....	13
IV. Connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques et savoir les illustrer par des exemples.	13
A. Le principe de prévention.....	13
B. Le principe de diversification	14
C. Le principe de mutualisation	14
<i>Complément pour le professeur</i> : Le transfert du risque à autrui – l'exemple des marchés dérivés	14
V. Connaître le rôle des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques (famille, sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics).	15
A. Le rôle de la famille.....	15
B. Le rôle des sociétés et des mutuelles d'assurance.....	16
<i>Complément pour le professeur</i> : La sélection adverse dans l'activité d'assurance.....	16

C. Le rôle des pouvoirs publics	17
VI. Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.	18
<i>Complément pour le professeur : Les deux modèles originels.....</i>	<i>18</i>
<i>Complément pour le professeur : La typologie de Gosta Esping-Andersen</i>	<i>20</i>
Bibliographie sommaire.....	21

Introduction

Le mot risque proviendrait de l'italien *risco*, qui lui-même serait dérivé du latin *resicare* (qui coupe), et désignerait le rocher escarpé qui peut menacer les bateaux ; puis par extension le *risco* indique l'ensemble des dangers que courent les navires en mer. Des contrats d'assurance couvrent en Italie le *risco* dès le 14^{ème} siècle.

Le risque est la possibilité de survenue d'un événement indésirable, la probabilité d'occurrence d'un danger. La notion de « risque » est différente de celle d'incertitude. Dans une situation de risque, la probabilité est connue ou tout au moins peut être estimée alors qu'elle est inconnue dans une situation d'incertitude.

Complément pour le professeur :

Dans *Risk, uncertainty and profit*, 1921, Franck Knight introduit la distinction fondamentale entre le risque et l'incertitude. Si le risque est probabilisable, l'incertitude ne l'est pas.

Il applique cette distinction à l'entrepreneur qui est confronté à de l'incertitude. L'entreprise évolue effectivement dans un monde incertain et la prise de décision relève davantage de l'intuition, plutôt que du raisonnement rationnel. Certains acteurs sont plus doués que d'autres pour prendre des décisions en situation d'incertitude : les entrepreneurs, grâce à leur capacité de jugement sont capables d'évoluer dans un monde non probabilisable.

Parce que la plupart des agents ont une aversion au risque mais que la prise de risque peut être bénéfique à la collectivité (innovation par exemple) et que, dans nos sociétés développées, on ne saurait pas tolérer que certains individus victimes d'un aléa sombre dans la misère, ces mêmes sociétés ont mis en place des dispositifs de gestion des risques.

1. Connaître les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).

Le risque économique renvoie généralement au risque d'entreprise qui est le risque de perdre de l'argent voire de faire faillite. La définition du risque social, ou risque économique et social, est en revanche plus difficile.

Le programme du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944 prévoyait « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail ». Les risques économiques et sociaux sont généralement considérés comme des événements qui peuvent provoquer à un ou plusieurs individus une augmentation importante de leurs dépenses et/ou une diminution

sensible de leurs revenus habituels.

Ils sont individuels dans la mesure où ils peuvent peser sur une personne en particulier, et ils sont collectifs dans la mesure où ils peuvent concerner au moins une partie de la population. Ces risques sont appelés « sociaux » parce qu'ils sont pris en charge par la protection sociale.

Ainsi, une part importante de la population peut être touchée par les risques suivants :

- le risque maladie ;
- le risque accident (toutes sortes d'accidents, les accidents domestiques, du travail, de transport ; cela peut aussi, dans une perception large, inclure les risques technologiques, les risques à « potentiel catastrophique » ;
- le risque vieillesse (la vieillesse n'apparaît plus aujourd'hui comme un risque, mais en l'absence de régime de retraite, elle était souvent considérée comme un risque véritable)
- le risque chômage (perte d'emploi).

Les risques maladie, accident et vieillesse conduisent à la fois à une augmentation des dépenses et à une perte de revenus et le risque chômage à une perte de revenus

II. Comprendre que l'exposition au risque et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les groupes sociaux et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples.

Si l'exposition au risque diffère selon les individus et les groupes sociaux (les ouvriers sont ainsi davantage exposés au risque d'accident du travail), la perception du risque n'est pas toujours directement liée à l'exposition au risque ; ainsi par exemple, la notion même de risque n'existe pas dans certaines cultures, qui considèrent que tout événement s'inscrit dans un dessein supérieur. Alors que globalement, les individus sont averses au risque, certains individus s'exposent volontairement au risque.

A. Des perceptions différentes de l'exposition aux différents risques

Les risques sont plus ou moins acceptés ou refusés, sans relation directe avec leur dangerosité réelle :

- Le risque qui découle du progrès scientifique et technique est de plus en plus craint. La science et le progrès technologique sont perçus, de façon croissante, comme une source de risques de catastrophes (cela est notamment développé par Ul-

Ulrich Beck et Antony Giddens – voir encadré).

- Le risque « involontaire » est largement plus craint et refusé que le risque volontaire. Une part importante de la mortalité est due à des risques dits « choisis », comme la consommation d'alcool et de tabac ou les excès de vitesse. En revanche les individus font preuve d'une grande exigence de sécurité en cas de risque « involontaire » ; c'est par exemple le cas lorsqu'ils prennent l'avion et donc n'ont pas la maîtrise du risque.
- Souvent, les individus ont tendance à considérer les risques faiblement probables mais à fort « potentiel catastrophique » comme beaucoup plus graves que ceux qui sont beaucoup plus fréquents mais dont chaque accident a des conséquences possibles plus limitées, même si ces derniers sont beaucoup plus meurtriers sur un plan statistique. Ainsi, d'après l'université de Louvain, les grandes catastrophes naturelles ont provoqué en France (outre-mer y compris), de 1960 à 2000, 783 décès, alors que durant la même période, selon la sécurité routière, la route a tué 462 648 personnes.
- Les individus ont tendance à s'habituer aux risques « anciens » et à redouter les risques « nouveaux ». Souvent, l'individu prend des risques sans en avoir le choix (dans le cadre de son travail, de ses déplacements, en lien avec son environnement...). Plus le risque fait partie de son existence, plus il « fera avec le risque », d'autant plus s'il n'a pas vraiment de possibilité de s'y soustraire ; il « domestiquera » le risque. Ainsi, même si le risque est très élevé (et est un risque à « potentiel catastrophique »), des millions de personnes vivent sur les pentes du Vésuve, qui est le volcan le plus dangereux du monde.

Complément pour le professeur : Ulrich Beck et Antony Giddens

La « société du risque » de Ulrich Beck :

« Dans un premier temps, l'auteur montre que, dans notre société, « la production sociale de richesses est systématiquement corrélée à la production sociale de risques » (p. 36). Ces risques contemporains, dont il souligne la gravité, ne viennent plus seulement de l'extérieur (catastrophes naturelles), mais ont été supplantés par les risques qui sont engendrés par la société elle-même ; les sciences et les techniques ne cessant de produire des effets inattendus le plus souvent négatifs. Mais le risque est un concept difficile à appréhender, qui renvoie notamment aux peurs et aux angoisses de chacun. Il s'avère d'autant plus complexe qu'il agrège deux dimensions, elles-mêmes délicates à évaluer, la gravité des conséquences et la probabilité d'occurrence d'un événement redouté. En outre, compte tenu de leurs conséquences, ce n'est plus seulement l'individu qui est menacé, mais la société tout entière. Dans ce cadre, Ulrich Beck, qui s'intéresse plus particulièrement aux risques technologiques majeurs échappant au contrôle de l'individu, estime que les sociétés contemporaines ont changé de visage. Analysant les caractéristiques des sociétés contemporaines, l'auteur met ensuite l'accent sur l'individualisation croissante, et souligne la diversité des formes d'exposition et d'adaptation

aux risques. L'émancipation progressive à l'égard des institutions et des formes sociales typiques de la société industrielle engendre, à ses yeux, un manque de repères des individus par rapport à leur existence qui devient plus incertaine. Leurs choix de vie en sont fortement modifiés, d'autant plus que chacun est maître de ses décisions. Ainsi, à partir d'un « théorème de l'individualisation », l'auteur engage-t-il une réflexion sur les risques de paupérisations nouvelles qui seraient accrus pour les femmes.

La troisième partie se veut plus politique. La modernité dans laquelle nous vivons, qu'il baptise « modernité réflexive » (p. 335) pour montrer qu'elle doit se repenser elle-même, correspond à l'émergence d'une société du risque différente de la société industrielle classique. Ulrich Beck considère ainsi que la science est devenue l'instrument incontournable de mesure et de gestion des risques contemporains, et se trouve confrontée à des exigences nouvelles. Mais, pour accepter un risque donné, encore faudrait-il que les connaissances minimales nécessaires à la compréhension des situations à risques et des alternatives envisageables soient acquises par les individus. Or, en entretenant l'illusion que les risques peuvent être entièrement éliminés, ou du moins maîtrisés, l'expertise scientifique est source de bien des malentendus. La société contemporaine, société – industrielle – du risque, devient alors un lieu de méfiance généralisé où profanes, et parfois même les experts, doutent et remettent en question les fondements sur lesquels elle s'est construite. »

Source : Stéphane Callens, « Ulrich Beck (1944-2015) et la société mondiale du risque », *Développement durable et territoires*, vol.6, mars 2015

« Les conséquences de la modernité » de Anthony Giddens :

« La théorie de la modernité de Giddens tente d'expliquer les changements intervenus, avec la globalisation, dans les relations sociales, en construisant une grille de lecture critique de la sociologie classique. Giddens situe d'abord les discontinuités historiques: la tradition a cédé la place à la modernité aux alentours du 17^{ème} siècle, puis récemment aux alentours de 1960, la modernité cède la place à la modernité avancée ou à la seconde modernité comme la nomme Ulrich Beck. [...]

Pour Giddens, il s'agit du capitalisme, de l'industrialisme, de la surveillance, et du monopole de la violence. L'industrialisme transforme la nature par l'usage des technologies pour la production de biens et recrée l'environnement. Le capitalisme est basé sur la relation propriété privée du capital et force de travail des salariés non propriétaires. Concurrence et innovations sur le marché en font la dynamique. La surveillance bureaucratique et le contrôle de l'information sont les deux composantes de l'état moderne. Le monopole de la violence et le pouvoir militaire assurent la souveraineté de l'état à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. [...]

La globalisation et les mécanismes de délocalisation en permettant l'expansion irrésistible de la modernité, engendrent des risques d'une ampleur jamais vue, le risque de guerre nucléaire, le réchauffement de la planète, les inégalités. Il faut qu'ils soient légitimés par une confiance nécessaire aussi bien au fonctionnement des systèmes abstraits que pour rendre

supportable à l'individu, l'accroissement des risques et des doutes.

D'où vient cette confiance?

Giddens se livre à une analyse de la confiance et de la sécurité ontologique qui sont à la fois le carburant de la modernité, et dans son analyse sociologique, le lien entre l'individu et les institutions, entre le sujet et la raison. Deux types de relations de confiance sont en jeu, celles en face à face, en relation de co-présence et celles anonymes avec les systèmes abstraits. Les relations en co-présence reposent sur une foi dans la fiabilité, l'intégrité de la personne. Avec les systèmes abstraits, la confiance nécessaire à leur fonctionnement et à leur légitimation est obtenue par la foi dans le savoir expert et son entretien par les attitudes professionnelles des représentants des systèmes abstraits. [...]

La confiance n'abolit pourtant pas le risque ni la conscience du risque, suivant Beck, le risque n'est pas près de disparaître, certains sont minimisés mais le développement technologique en crée de nouveaux. L'intensité mondiale du risque transcende toute différence et nous concerne tous. [...]

En bref : les mécanismes de délocalisation, les risques accrus, l'incertitude due à la réflexivité du savoir exigent de la part de l'individu la construction d'une confiance à la fois dans les institutions de la modernité et ses systèmes, mais également une confiance dans la fiabilité des individus. [...]

Ce n'est plus l'individu qui est facteur de risque et la science facteur de sécurité, c'est l'inverse, la technologie et la science sont les sources de risques majeurs, l'individu est lui-même sa propre source de sécurité avec la confiance. »

Source : « Les conséquences de la modernité par Anthony Giddens », Jean Louis Renoux, Cnam, 2004

B. Des perceptions qui diffèrent selon les individus et les sociétés

Suivant la place que les individus occupent dans la société, leur perception du risque technologique est très différente. Les catégories favorisées font généralement confiance au progrès, qu'il soit économique, scientifique ou technologique et auront tendance à en accepter les risques, voire même à les minimiser. Ils disposent du capital culturel leur permettant de disposer de toutes les informations nécessaires et ils ont le sentiment que ces risques sont maîtrisés. Au contraire, les individus moins favorisés auront tendance à se sentir victimes d'un risque qui les dépasse et à ne pas mesurer ce que le progrès leur apporte.

Complément pour le professeur :

L'anthropologue britannique Mary Douglas (Risk and Culture) classe les comportements selon quatre types de « cultures » :

- La culture hiérarchique et bureaucratique des services d'État ; les individus respectent le savoir scientifique institutionnel. Ils ont peur des risques qui pourraient perturber l'ordre social (mouvements collectifs, crises politiques et économiques, criminalité...),

mais n'ont pas peur des risques qui découlent du progrès technique et scientifique.

- La culture individualiste et compétitive de ceux qui entreprennent ; ils font confiance au progrès et sont des preneurs de risques parce que c'est inhérent à leur culture et parce qu'ils estiment pouvoir les maîtriser.

- La culture égalitaire et communautaire de certains mouvements environnementaux ou anti-nucléaires ; les individus manifestent une méfiance à l'égard du savoir scientifique institutionnel. Ils ont une grande crainte des risques « à potentiel catastrophique » causés par le progrès technique et scientifique.

- La culture fataliste des exclus et des dominés ; cette culture adopte une posture de déni des risques et de soumission aux menaces.

Pour les risques individuels aussi, plus les individus sont favorisés, moins ils sont globalement averses au risque. Ils sont, d'une part, moins soumis à certains risques que les individus des catégories défavorisées (risque de perte d'emploi, d'accident du travail ou de maladie par exemple), et d'autre part ils ont tendance à avoir davantage confiance dans la société et dans les institutions qui couvrent le risque ; ils bénéficient d'ailleurs d'une meilleure couverture de ces risques que les individus moins favorisés.

La perception du risque dépend aussi des valeurs. Ainsi, une même probabilité faible de risque nucléaire pourra être considérée comme négligeable par un ingénieur travaillant dans une centrale et inacceptable par un militant écologiste.

C. Des attitudes face au risque qui diffèrent selon les individus et les groupes sociaux

L'individu est susceptible d'adopter différentes attitudes face au risque : il peut opter pour des conduites à risque ou être plus ou moins averse au risque .

Certains individus peuvent opter pour des conduites à risque et donc s'exposer volontairement au risque :

- Des individus s'exposent à un risque en connaissance de cause, pour affirmer leur valeur (le courage par exemple) ou leur identité professionnelle si le risque fait partie intégrante de leur métier. Ainsi par exemple, le rapport Matheu souligne qu'une étude sur les salariés de la Cogéma a montré que ces derniers ont tendance à accepter le risque d'irradiation auquel ils s'exposent. Une première irradiation est même considérée comme une sorte de « baptême du feu ». Le risque leur permet de s'identifier avec des professions bénéficiant d'une reconnaissance forte comme les pompiers ou les pêcheurs professionnels. Le risque est

assumé avec fierté, comme une composante de l'identité professionnelle.

- Les conduites à risque des adolescents sont parfois transgressives ; elles sont des manières d'exister en ayant le sentiment d'être libres et de maîtriser leur vie. En se mettant en position dangereuse, ils ont le sentiment d'affronter le monde et en retirent un sentiment de puissance. Certaines de ces conduites sont toutefois le résultat de leur socialisation primaire : Baudelot et Establet (2002) évoquent par exemple une culture masculine de l'« agon » (guerrier en grec) pour distinguer le comportement des garçons de celui des filles ; les garçons ont en effet souvent eu l'occasion de se confronter aux autres dans des compétitions sportives, ou dans des bagarres (on pense par exemple à « la guerre » des boutons) ; la culture de l'« agon » désigne la culture de la lutte dans tous les aspects de la vie.

- Les conduites à risque des sportifs de l'extrême ont pour objectif de se dépasser, de rechercher des sensations fortes qui permettent de « donner du sel » à la vie (voir annexe).

- Les conduites à risque des automobilistes imprudents relèvent souvent d'une autre logique. Ils sous-estiment de manière quasi-systématique les risques d'accident. Ils estiment connaître le risque, mais être capables de le maîtriser.

D. L'aversion pour le risque

Les recherches menées en économie comportementale (par exemple celles de Kahneman et Tversky – voir encadré) soulignent que la plupart des individus ont une forte aversion au risque.

En effet, la plupart des individus n'aiment pas le risque : à espérances de gains égales ($EspG =$ somme des gains pondérés par leur probabilité), ils choisissent généralement le scénario le moins risqué ; ainsi, dans l'exemple qui suit, un individu « averse au risque » choisira le scénario A

Tableau 1

Scenario A (sans risque)	Scenario B (risqué)
Vous gagnez 100€ (p=100%)	On tire à pile (P) ou face (F) P: 0€ [p=50%] F: 200€ [p=50%]
$EspG(A) = 100€$	$EspG(B) = 100€$

En cas de gains négatifs, un individu « averse au risque » choisira dans l'exemple qui suit le scénario A.

Tableau 2

Scénario A (sans risque)	Scénario B (risqué)
Vous perdez 100€ [p=100%]	On tire à pile (P) ou face (F) P: 0€ [p=50%] F: -200€ [p=50%]
EspG (A)=-100€	EspG (B)=-100€

Dans ces exemples, l'espérance de gains est égale. Mais un individu « averse au risque » pourra opter pour des scénarios à espérance de gains beaucoup plus faible pour réduire voire supprimer tout risque. C'est par exemple ce qui peut justifier que les placements sur le livret A puissent être privilégiés à des placements en actions alors que ces derniers ont une espérance de gains beaucoup plus forte.

Complément pour le professeur : Les travaux de Kahneman et Tversky

« De nombreux résultats expérimentaux viennent confirmer l'existence d'une aversion pour le risque, lorsqu'elle se traduit par la préférence pour un gain certain.

Considérons par exemple le problème de décision suivant :

- un gain certain de 500 \$,
 - un jeu « J » offrant 50 % de chances de gagner 1 000 \$ et 50 % de ne rien perdre.
- Quelle option choisiriez-vous ?

Les résultats de Kahneman et Tversky [Kahneman D., Tversky A., « Prospect Theory: An Analysis of Decisions Under Risk », *Econometrica*, vol. 47, n° 2, 1979] indiquent que 84 % des participants choisissent le gain certain de 500 \$ plutôt que le jeu « J », alors que ces deux options présentent une valeur monétaire attendue égale.

Par ailleurs, cette configuration de résultats se retrouve même lorsque le pari présente une valeur monétaire attendue plus grande que le gain certain. Par exemple, les participants d'une étude de Kahneman et Tversky [Kahneman D., Tversky A., « Choices, Values and Frames », *American Psychologist*, n° 39, 1984] préfèrent majoritairement un gain certain de 800 \$ à un pari, offrant 85 % de chances de gagner 1 000 \$ et 15 % de chances de ne rien perdre. Bien que le pari offre une espérance mathématique de 50 \$ supérieure au gain certain, les participants ne veulent pas prendre le risque de gagner ce supplément. Les décideurs seraient donc bien averses au risque. »

Source : Martinez F., « L'individu face au risque : l'apport de Kahneman et Tversky, *Idées économiques et sociales*, n°161, 2010.

III. Comprendre les effets positifs (bien-être, incitation à l'innovation) et négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société.

A. Les effets positifs du partage des risques

La prise de risque peut être profitable à l'individu ainsi qu'à l'ensemble de la société. Certaines activités risquées sont par exemple nécessaires à la sécurité (interventions dans une centrale nucléaire par exemple) et à la stabilité d'un pays (interventions militaires par exemple). C'est parfois la prise de risque de certains qui contribue à un progrès qui profite à tous. Ainsi, reconnaître avoir adopté un comportement déviant peut faire évoluer positivement les normes sociales ou juridiques : le 5 avril 1971, est paru dans le magazine *Le Nouvel Observateur* « la liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste "Je me suis fait avorter" », s'exposant ainsi à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement, car l'avortement en France était illégal à l'époque. On pense aussi aux « lanceurs d'alerte » (révélations d'Edward Snowden sur des programmes de surveillance de la CIA par exemple) qui s'exposent à un risque, mais dont les révélations contribuent au respect des droits de l'homme.

De façon à inciter à la prise de risque, alors que la plupart des individus sont averses au risque, les sociétés ont intérêt à mettre en place des dispositifs de partage du risque.

La réduction du risque économique de l'entreprise peut inciter les entrepreneurs à créer des entreprises qui contribueront à l'augmentation de la production des richesses profitant à tous (plus de produits à consommer, plus de revenus à partager – plus de profits, plus de salaires, plus de recettes publiques) et à inciter les entreprises déjà en place à opter pour des choix plus innovants, mais plus risqués. Ici aussi toute la société est susceptible d'y gagner : plus de progrès technique, plus de croissance, plus de richesses à distribuer. Ainsi, le statut des sociétés, qui permet par exemple de limiter les pertes au seul capital de l'entreprise (sans risque de perte de patrimoine personnel) ou de partager les risques entre les différents apporteurs de capitaux, a joué un rôle essentiel dans le développement économique.

Comme les individus sont globalement averses au risque, le partage des risques permet d'accroître leur bien-être. Ainsi, la couverture des risques de perte de revenus (en raison d'une perte d'emploi, d'un arrêt de travail pour cause de maladie) ou d'une augmentation des dépenses (dépenses de santé par exemple) est susceptible d'améliorer la confiance en l'avenir et de favoriser la cohésion sociale. Le partage des risques accroît donc le bien-être des individus et a un impact positif pour la société dans son ensemble.

B. *L'effet négatif du partage des risques : l'aléa moral*

La couverture du risque peut modifier les comportements des agents économiques. Elle peut conduire à une forme de déresponsabilisation. Les assurés maladie peuvent consommer davantage de médicaments, les grandes entreprises – les banques notamment, se sentant protégées par les pouvoirs publics peuvent prendre des décisions inconsidérées (to big to fail)...

Par exemple, dans le cas de l'assurance automobile, l'assuré peut adopter une conduite risquée car il est sûr d'être indemnisé en cas d'accident. Il peut être moins attentif et minimiser les dangers, sachant qu'il ne supportera pas la totalité des dommages encourus. L'augmentation de la prime est une manière pour l'assureur de faire face à cet aléa moral ; la compagnie d'assurance peut aussi mettre en place un système de bonus-malus qui diminue ou augmente la prime en fonction du nombre d'accidents survenus.

Plus généralement, en situation d'aléa moral, la solution est de laisser à la charge de l'assuré une partie du dommage (franchise dans le cas de l'assurance, ticket modérateur dans le cas de la santé...).

IV. *Connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques et savoir les illustrer par des exemples.*

A. *Le principe de prévention*

Le principe de prévention consiste à identifier les facteurs de risque pour réduire le risque lui-même et/ou l'importance des dommages éventuels. Il passe par l'information de la population et par la réglementation. Ce principe est différent du principe de précaution qui consiste de la part des autorités à tenir compte des risques non connus, mais possibles.

Les exemples de prévention sont nombreux ; il peut s'agir d'adopter, ou de faire adopter par des mesures coercitives, des comportements visant à réduire la probabilité de survenue du dommage (limitation de la vitesse, interdiction de consommer des stupéfiants, interdiction de fumer dans des lieux publics, limiter certains excès d'alcool ou de graisses saturées...). L'installation de dispositifs de sécurisation des espaces de vie et de travail permet de réduire la probabilité d'apparition d'un événement indésirable.

B. *Le principe de diversification*

La diversification est une stratégie individuelle. Il s'agit de « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » afin de limiter les conséquences de la survenue d'un événement dommageable.

Ainsi, pour le risque de patrimoine, il peut s'agir de diversifier son portefeuille d'actifs, pour le risque de revenus d'activité, il peut s'agir de travailler à mi-temps en tant que salarié et à mi-temps à son compte, ou de mettre en place des stratégies matrimoniales combinant activité indépendante et salariée au sein d'un couple. L'entreprise, quant à elle diversifiera ses risques en menant une stratégie de différenciation de ses produits. La diversification des activités économiques, des placements et des sources de revenus permet de les sécuriser.

C. *Le principe de mutualisation*

La mutualisation est une stratégie collective. Elle est le procédé qui consiste à couvrir les risques en transférant leur charge sur plusieurs agents économiques. Elle est basée sur le fait que les sinistres ne surviennent qu'à quelques-uns seulement. Accepter de mutualiser les risques, c'est accepter le principe de payer pour les autres sachant que peut-être un jour, ce sera pour soi-même. Par exemple, sur cinq véhicules, un seul en moyenne est confronté à un sinistre. Les cinq cotisations versées permettent alors de payer les dommages de ce dernier.

Le principe de mutualisation se base sur la « loi des grands nombres » : lorsque l'on fait un tirage aléatoire dans une série, plus on augmente la taille de l'échantillon, plus les caractéristiques statistiques du tirage se rapprochent des caractéristiques statistiques de la population. Plus le nombre de participants à la mutualisation sera élevé, plus la probabilité de survenue de l'évènement sera proche de celle de l'ensemble de la population et plus la mutualisation des risques sera efficace. Les principales instances chargées de la mutualisation des risques sont les sociétés et mutuelles d'assurance.

Complément pour le professeur : Le transfert du risque à autrui – l'exemple des marchés dérivés

Un quatrième moyen de gestion du risque est le transfert du risque à autrui. C'est par exemple, pour le risque d'entreprise, la création du statut des sociétés qui limite la « responsabilité » de l'entrepreneur et qui permet de transférer une partie du risque de faire faillite aux apporteurs de capitaux.

C'est aussi l'exemple des marchés dérivés, ou marchés à terme.

Le marché à terme constitue un moyen de se garantir contre les fluctuations des cours. Par

exemple, le détenteur (ou futur détenteur) d'un actif financier (action ou obligation par exemple) ou agricole qui en redoute la dévalorisation peut vendre à terme son actif à un prix décidé à l'avance. Cela peut être le cas d'un producteur de blé qui est averse au risque. Il souhaite dès à présent être assuré que la vente de son blé permettra de couvrir ses différents coûts. Il peut alors s'entendre avec un « spéculateur » sur la vente à échéance d'un certain volume de blé pour un prix donné, par exemple 100 000 euros. Ainsi l'agriculteur transfère la totalité du risque de volatilité du prix du blé sur le spéculateur. A terme, si le prix du blé a augmenté, passant par exemple à 120 000 euros, le spéculateur sera en mesure de réaliser une plus-value importante en achetant le blé au prix fixé (100 000 euros) et en le revendant au prix du marché (120 000 euros). En revanche, si au contraire, le prix du marché a diminué (par exemple 90 000 euros), c'est le spéculateur qui subira la perte. Les marchés à terme permettent donc de transférer le risque à autrui par des transactions entre des agents averses au risque et des agents qui spéculent.

V. Connaître le rôle des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques (famille, sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics).

A. Le rôle de la famille

La famille joue un rôle essentiel. Elle est la première instance d'entraide mutuelle, notamment dans le domaine des risques qui peuvent affecter les revenus d'activité. La famille a été pendant longtemps le seul lieu de solidarité entre les générations ; après avoir été nourris et logés par leurs parents, les enfants leur devaient ensuite la réciprocité. Elle est souvent la seule institution qui permet la gestion du risque dans les sociétés traditionnelles ou peu développées (la gestion de ces risques affecte d'ailleurs la constitution de la famille en influençant les comportements de natalité). Elle partage ce rôle avec les entreprises et mutuelles d'assurance et les Etats-Providence dans les sociétés développées.

Mais même dans les sociétés développées, la famille joue encore ce rôle d'institution de couverture des risques. La solidarité entre générations d'une même famille demeure en effet très forte. Il est possible de distinguer trois types d'aides : les aides financières comme les dons et les prêts, les aides domestiques comme l'entretien du ménage ou la garde des enfants et les aides sociales comme les démarches administratives. Si les aides financières s'effectuent principalement vers les descendants (souvent à l'occasion de gros achats ou de la traversée d'une période difficile comme le chômage), les aides domestiques et les aides sociales s'échangent largement entre les trois générations (enfants adultes, parents et grands-parents). La fonction de solidarité de la famille se fortifie avec les difficultés économiques qui accroissent le risque chômage car les enfants restent de plus en plus tardivement sous le toit de leurs parents.

B. *Le rôle des sociétés et des mutuelles d'assurance*

Les sociétés et mutuelles d'assurance sont l'exemple type des organisations qui permettent de mutualiser le risque. Les sociétés d'assurance (Axa par exemple) sont des sociétés privées qui ont pour objectif la réalisation d'un bénéfice. Les mutuelles et sociétés d'assurance mutuelles (la MAAF ou la MGEN par exemple) sont des sociétés de personnes à but non lucratif qui prônent généralement des valeurs de solidarité.

Les sociétés et mutuelles d'assurance proposent une prise en charge partielle ou totale du préjudice subi, en échange du versement d'une cotisation, ou prime d'assurance. Leur activité s'appuie sur la « loi des grands nombres » (voir plus haut) et sur la mesure des probabilités d'occurrence du risque, pour fixer les primes d'assurance. Elles nécessitent une population nombreuse d'assurés, sur laquelle répartir le coût des sinistres survenus et une probabilité de réalisation du sinistre assez faible (sans cela, la compagnie d'assurance ne pourra dédommager les souscripteurs, ou elle exigera une prime trop importante). Leur activité n'est viable que si les individus risquent de lourdes conséquences individuelles, sinon ils seront tentés d'y faire face seuls. Il est enfin nécessaire que la probabilité de réalisation du risque soit approximativement la même pour tous les assurés, ou qu'à défaut, la probabilité individuelle ne soit pas connue des intéressés car un assuré qui réaliserait être moins exposé à un dommage que les autres, exigerait une modification du contrat en sa faveur ou souscrirait un contrat plus avantageux avec une autre entreprise d'assurance.

Pour l'activité d'assurance, l'information est un problème crucial.

Lorsque l'information est asymétrique au détriment des compagnies d'assurance, celles-ci peuvent avoir à faire face à des problèmes d'aléa moral (les assurés, se sentant protégés adoptent des comportements plus risqués) et à des problèmes de sélection adverse (les assurés qui savent avoir un niveau de risque inférieur aux autres ne s'assurent plus ou cherchent d'autres formes d'assurance et de ce fait, les compagnies d'assurance ne conservent que les assurés à haut risque).

Complément pour le professeur : La sélection adverse dans l'activité d'assurance

En 1976, R. Rothschild et J. Stiglitz décrivent les effets de l'information asymétrique sur le marché des assurances. Certains assurés ont un comportement à haut risque alors que d'autres ont une probabilité plus faible de subir le risque. Les auteurs considèrent que les assurés connaissent leur potentiel de risque, mais pas les assureurs ; l'information est donc asymétrique.

L'entreprise d'assurance, ne pouvant trier les assurés à faible risque des assurés à haut risque, est obligée de fixer une prime largement supérieure à celle qui suffirait pour couvrir les risques des agents à comportement « normal ». Cette prime satisfait les agents à haut risque, mais peut faire fuir les agents à faible risque qui, à ce prix, préfèrent ne pas être assurés ou

choisir une autre compagnie qui saurait discriminer. Progressivement, l'entreprise d'assurance ne sélectionne donc que les assurés à moyen et haut risque, ce qui la conduit à augmenter encore plus les primes qui feront fuir les assurés à moyen risque, ce phénomène pouvant se poursuivre jusqu'à la faillite de l'entreprise.

Le moyen de conserver les bons clients est d'effectuer une discrimination. Cela est possible car les contrats d'assurance fixent deux prix : une prime d'assurance et une franchise en cas de réalisation du risque. L'entreprise d'assurance a alors intérêt à offrir des contrats avec des primes d'assurance assez faibles, mais une franchise assez élevée et d'autres contrats avec, au contraire, des primes assez fortes et des franchises faibles. Les agents à risque faible opteront rationnellement pour les premiers alors que les agents à risque élevé opteront pour les seconds.

Cette solution a l'intérêt de ne pas exclure les "bons agents", mais ces derniers sont tout de même perdants car ils mériteraient une prime faible et une franchise faible. En situation de sélection adverse, les perdants sont toujours les "bons" produits et les "bons" agents. Akerlof fait un parallèle avec la loi de Gresham : « la mauvaise monnaie chasse la bonne ».

Mais, l'assureur peut aussi être trop informé. Les compagnies d'assurance essayent en effet de récolter le maximum d'informations sur les risques individuels de leurs clients par différents questionnaires, de santé par exemple ou même en leur faisant passer des consultations médicales. Avec les progrès de la génétique, les risques individuels de maladie sont de plus en plus connus. L'assureur « trop informé » cherchera à sélectionner les assurés aux risques les plus faibles et adoptera une stratégie d'« écrémage ». Il pourra aussi chercher à segmenter en sous-groupes les assurés en fonction de leurs risques ; c'est par exemple pour cela que les jeunes conducteurs paient des primes d'assurance plus élevées.

C. *Le rôle des pouvoirs publics*

Seuls les pouvoirs publics peuvent garantir des principes d'équité et une véritable solidarité collective pour tous, notamment pour ceux qui ne sont pas en situation financière leur permettant de bénéficier de la mutualisation des risques par les mutuelles et entreprises d'assurance (Couverture Mutuelle Universelle par exemple).

En matière d'assurance, le niveau optimal d'information n'est pas le niveau maximum d'information : si les assurés sont trop informés, le risque est celui de l'aléa moral et de l'antisélection et si l'assureur est trop informé, le risque est celui de l'écrémage (l'assureur ne garde que les agents à faible risque). Un certain degré de « voile d'ignorance » est donc nécessaire pour une mutualisation efficace du risque. Les pouvoirs publics ont donc un rôle primordial à jouer. Soit ils sont en mesure d'assurer ce « voile d'ignorance », par exemple en contrôlant la diffusion de l'information et en veillant à la protection des données personnelles, soit, s'ils ne peuvent garantir ce « voile d'ignorance », ils doivent réguler l'activité d'assurance ou l'effectuer eux-mêmes. C'est ainsi, qu'en France, il est obligatoire de cotiser à la Sécurité sociale.

Seuls les pouvoirs publics peuvent donc assurer une couverture des risques dans un cadre de réelle solidarité collective.

VI. Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.

La protection sociale désigne l'ensemble des institutions et des mécanismes de prise en charge collective des conséquences pour les individus des risques sociaux : maladie, perte d'emploi (chômage), vieillesse (retraite), accident, famille, faiblesse des ressources et dépendance.

Complément pour le professeur : Les deux modèles originels

Le modèle bismarckien de protection sociale s'inspire des assurances sociales mises en place à la fin du XIXe siècle par le chancelier Bismarck. Dans ce système, l'ouverture des droits sociaux est conditionnée à une durée d'activité minimale qui permet de cotiser et donc de s'assurer contre les principaux risques sociaux. L'objectif n'est pas de réduire les inégalités, mais d'assurer un revenu de remplacement. Dans les pays ayant adopté ce modèle, la protection sociale a progressivement été étendue à des catégories de population initialement non protégées et à des risques non pris en compte à l'origine.

Le modèle beveridgien de protection sociale s'inspire du rapport de William Henry Beveridge (1879-1963) publié en 1942 dont l'objectif est de combattre la pauvreté, l'insalubrité, la maladie, l'ignorance et le chômage.

Le plan Beveridge définit les trois principes qui constituent le socle d'une protection sociale ouverte à tous :

- l'universalité : la protection sociale doit couvrir toute la population (et non pas les seuls salariés) et tous les risques sociaux ;
- l'uniformité : les prestations versées sont forfaitaires et uniformes pour tous ;
- l'unité : une seule cotisation doit couvrir l'ensemble des risques. La gestion de la protection sociale doit être centralisée et gérée par l'État.

Le système de protection sociale en France est mis en place en 1945 avec l'institution de son principal édifice, la Sécurité sociale. La protection sociale s'appuie en France sur deux logiques : la logique d'assurance et la logique d'assistance.

L'assurance est une forme de solidarité consistant à couvrir des risques éventuels en contrepartie d'une cotisation. Les prestations sociales sont versées aux ménages ayant préalablement cotisé et qui subissent une baisse de leurs revenus (chômage, retraite) ou une hausse de leurs dépenses (frais médicaux, charge d'enfants). Ainsi, les chômeurs anciennement salariés perçoivent des allocations après avoir cotisé à l'assurance chômage

à l'époque où ils avaient un emploi. Le système français de retraite par répartition mis en place dans l'immédiat après-guerre en est un exemple. Cependant, cette logique d'assurance n'est pas adaptée au développement récent de la pauvreté chez des populations qui, faute d'avoir pu travailler, n'ont acquis aucun droit à ce type de solidarité.

C'est pourquoi la solidarité sociale française répond de plus en plus à une logique d'assistance. Cette forme de solidarité consiste, pour la collectivité, à couvrir les besoins vitaux, et ceci sans contrepartie préalable des individus qui en bénéficient. On assiste ainsi au développement des minima sociaux (dont le RSA). Versés sous condition de ressources, ils sont destinés aux personnes qui n'atteignent pas un niveau de vie minimal et qui ne peuvent prétendre à des prestations du régime d'assurance, soit parce qu'elles ont épuisé leurs droits, soit parce qu'elles n'ont pas (ou pas suffisamment) cotisé au préalable. Le financement du système français de protection sociale est ainsi de plus en plus fiscalisé. Si les cotisations sociales constituent toujours une part prépondérante du financement, les impôts et les contributions publiques progressent rapidement pour atteindre plus du tiers de l'ensemble contre moins d'un cinquième au début des années 1980.

Comptes de la protection sociale

en milliards d'euros

	2017 (p)	17/16 (p) en %
Emplois (hors transferts)¹	775,0	2,1
Prestations sociales	728,2	1,9
Autres (charges financières...) ²	46,9	5,2
Ressources (hors transferts)¹	781,3	3,0
Cotisations sociales	475,8	3,2
Impôts et taxes affectés	188,9	2,6
Contributions publiques	96,4	2,8
Autres (produits financiers...) ²	20,2	2,7
Solde	6,2	///

1. Les emplois et ressources sont présentés ici hors flux internes aux régimes de protection sociale. 2. Y c. emplois et ressources du compte de capital.

Source : Drees, *comptes de la protection sociale*.

Source : INSEE, TEF, 2019

La couverture de certains risques sociaux relève à la fois d'une logique d'assurance et d'une logique d'assistance : par exemple, l'indemnisation du chômage permet à la fois de verser des prestations à des chômeurs qui avaient cotisé et à en verser aux chômeurs n'ayant pas cotisé ou cotisé insuffisamment, et à ceux qui ont épuisé leurs droits à l'allocation chômage de base

Barèmes des minima sociaux

valeurs mensuelles en euros

Au 1 ^{er} avril 2018	Montants maximaux ¹	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	550,93	550,93
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	501,27	1 153,60
Revenu de solidarité (RSO), allocation spécifique aux DROM	518,90	922,88
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R) ²	1 082,53	1 708,32
Allocation temporaire d'attente (ATA) ³	353,14	RSA
Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) ⁴	206,83	206,83
Allocation aux adultes handicapés (AAH) ⁵	819,00	819,00
Minimum vieillesse	833,20	833,20
Minimum invalidité ⁶	695,04	711,86
Allocation veuvage (AV)	607,54	759,43

1. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ASS, l'AER, l'ATA et l'ADA. 2. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date. 3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. 4. Le montant et le plafond peuvent être majorés de 7,40 euros par jour et par adulte (soit 225,08 euros par mois) si aucune place dans les lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile n'est proposée à l'allocataire. 5. Dans le cadre d'un plan de revalorisation du montant de l'AAH, le montant maximal sera de 860 euros au 1^{er} novembre 2018. 6. Le minimum invalidité correspond à la somme de la pension d'invalidité minimale et de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI). Note : barèmes pour une personne seule (personne seule sans enfant pour le RSA et l'ADA).

Source : Législation.

Source : INSEE, TEF, 2019.

Complément pour le professeur : la typologie de Gosta Esping-Andersen

G. Esping-Andersen, dans *Les Trois Mondes de l'État providence* (première édition en 1990), propose trois catégories idéales typiques d'États providence.

Le *modèle conservateur-corporatiste* regroupe les principaux pays du centre du continent européen tels que l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Autriche. Les droits sociaux reposent sur la participation au marché du travail. Le montant des prestations est fortement lié aux revenus antérieurs, l'objectif étant d'assurer un revenu de remplacement en cas d'interruption momentanée (maladie, chômage) ou définitive (vieillesse) de l'activité professionnelle. La redistribution est essentiellement horizontale ; elle ne vise pas à réduire les inégalités (redistribution verticale). L'assistance n'est toutefois pas absente d'un tel système, elle agit comme un filet de sécurité pour les personnes qui ne sont pas ou plus couvertes par les assurances sociales. Le modèle de protection sociale conservateur corporatiste assure une certaine « démarchandisation » définie par Esping-Andersen comme la possibilité à maintenir un niveau de vie socialement acceptable en dehors d'une participation au marché du travail.

Le *modèle résiduel (ou libéral)* regroupe les pays anglo-saxons (États-Unis, Royaume-Uni, Irlande). L'État n'intervient que là où le marché a échoué ; cette intervention est donc résiduelle. L'aide publique n'est légitime que dans les situations de pauvreté avérée ; elle octroie des prestations forfaitaires d'un niveau suffisamment faibles de façon qu'elles ne désincitent

pas les bénéficiaires à reprendre un travail. Le financement de la protection sociale repose sur l'impôt et le système est fortement centralisé. L'État providence résiduel offre une faible démarchandisation, seule la participation au marché du travail peut permettre d'assurer un revenu décent.

Le *modèle universaliste* caractérise les pays scandinaves. La protection sociale y est considérée comme un droit. L'objectif est de lutter contre les inégalités et de favoriser la cohésion sociale. L'État s'engage à favoriser le plein emploi, à fournir de nombreux services sociaux gratuits et à verser des prestations forfaitaires et d'un montant relativement élevé lorsqu'un besoin social apparaît. L'État providence social-démocrate est le plus démarchandisant des trois systèmes.

Bibliographie sommaire

Chiappori P-A., *Risque et assurance*, Flammarion (Dominos), 1996.

Esping Andersen G., *Trois leçons sur l'Etat-Providence*, Seuil, 2008.

Ewald F., « L'assurantialisation de la société française », in *Les tribunes de la santé*, n°2, 2011.

Le Breton D., *Sociologie du risque*, PUF, Que-Sais-Je, 2017.

Matheu M., Rapport du séminaire « La décision publique face aux risques », La Documentation Française, 2002.

Perretti-Wattel P., *La société du risque*, La Découverte, 2010.

Perretti-Wattel P., *Sociologie du risque*, Collection U, Armand Collin, 2003.

Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale*, Seuil, 1995.